



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

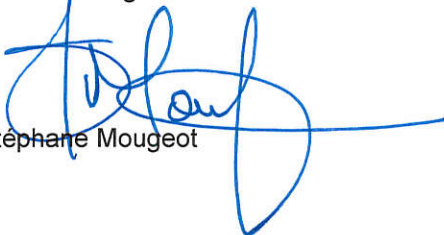
est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 15 mars 2018 par sa résolution 18-03-071, le règlement d'emprunt n° 258-18 autorisant un emprunt de 246 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements informatiques, et de logiciels pour les services de la Direction générale, de la Sécurité publique, l'Évaluation foncière et des Technologies, de la Cour municipale, de l'Aménagement et Environnement et des Ressources humaines.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Donné à Chelsea, ce vingtième (20^e) jour du mois de mars 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Stéphane Mougeot